



Thiers Dore
et **Montagne**
L'INTERCO

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20231130-20231130_10-DE
Reçu le 12/12/2023
Publié le 12/12/2023

N° 20231130-10

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 novembre 2023 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 22 novembre 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 30 novembre 2023 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Jean-Eric GARRET, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Isabelle ROCHE-LACOMBE, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Christophe DOS SANTOS, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Pierre CONTIE, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Farida LAÏD, Didier CORNET, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Bernard LORTON à Ludovic COMBE
Ghislaine DUBIEN, à Jany BROUSSE
Pépita RODRIGUEZ à Alexandra VIRLOGEUX
André DEBOST à Bernard VIGNAUD
Rachel BOURNIER à Tony BERNARD
Isabelle FUREGON à Davis DEROSSIS
Jean-François DELAIRE à Frédéric CHONIER

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :

Michel COUPERIER, Caroline GUELON, Georges LOPEZ, Didier STURMA, Philippe BARRAU

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE

ADMISSION EN NON VALEUR

Rapporteur : Olivier CHAMBON, Vice-Président

Vu les états de liquidation établis par le comptable du trésor pour le Budget principal, et le Budget déchets ménagers, mentionnent le nom des débiteurs, les références des titres et le montant total des créances.

Ces créances, dont les pièces justificatives sont à la disposition de l'Assemblée, sont :

Conseiller.e.s en exercice :

57

Conseiller.e.s présent.e.s :

45

Suppléant.e.s ayant voix
délibérative :

Conseiller.e.s représenté.e.s :

7

Total votants :

52

AR Prefecture

063-200070712-20231130-20231130_10-DE
Reçu le 12/12/2023
Publié le 12/12/2023

Budget Principal :

Désignation	Imputation	Etat trésorerie	Validation proposée
Budget principal –NON VALEURS	6541	4 764,18 €	4 764,18 €
TOTAL			4 764,18 €

Budget Déchets ménagers :

Désignation	Imputation	Etat trésorerie	Validation proposée
Budget Déchets ménagers NON VALEURS	6541	12 415,12 €	12 415,12 €
TOTAL			12 415,12 €

Le rapporteur informe l'Assemblée que le comptable du trésor ne peut plus procéder au recouvrement en raison, soit de poursuites sans effet, de certificats d'irrecouvrabilité, de restes à recouvrer inférieurs au seuil de poursuite, de personnes disparues.

Le rapporteur propose donc d'admettre les titres des redevables en non valeurs pour un montant global 17 179,30 euros répartis entre les 2 budgets tel que susmentionné.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les créances éteintes indiquées ci-dessus pour un montant global de **17 179,30 euros**.

TOTAL VOTANTS : 52

Conseillers présents : 45

Représentés : 7

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 52

Pour : 52

Contre :

Abstentions :

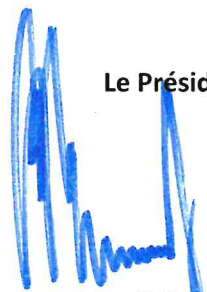
Pour ampliation certifiée conforme,

Le secrétaire de séance



Pierre CONTIE

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon